



CAMBRIOLAGES : AVEZ LES BONS RÉFLEXES



Des informations et conseils sous forme de dépliants sont à votre disposition dans le hall de la mairie.

Si vous êtes victime d'un cambriolage, sans attendre :

- > Composez le 17 pour appeler la gendarmerie,
- > Ne touchez à rien,
- > Protégez la zone d'entrée des malfaiteurs et les endroits qui ont été fouillés.

<http://goo.gl/CSM6HA>



SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS

À la suite des attentats survenus en France en janvier et novembre 2015, la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur, en collaboration avec le Service d'information du gouvernement (SIG), ont travaillé au développement d'une application mobile d'alerte des populations sur smartphone : «SAIP», pour Système d'alerte et d'information des populations.

Cette première version disponible sur Apple Store et Google Play permet d'être alerté, via notification sur son smartphone, en cas de suspicion d'attentat ou d'événement exceptionnel (accident de sécurité civile) susceptible de résulter d'un attentat.

Pour recevoir des alertes dans une zone où un risque vient d'être détecté par les autorités, l'utilisateur accepte d'être «géolocalisé». L'application offre en retour la garantie qu'aucune remontée de position géographique ou d'identité d'information n'est opérée à partir du téléphone.

Dans les prochains mois, une mise à jour de l'application prendra en compte tous les risques majeurs naturels ou technologiques et délivrera les messages de vigilance associés. Cette application complète ainsi le dispositif d'alerte et d'information des populations (SAIP) déjà existant (sirènes, messages radios préformatés...) et s'inscrit dans une démarche globale de sensibilisation de la population aux risques.

A télécharger sur



Android
Play Store

Apple
App Store



PLAN DE GESTION DE LA CANICULE



Le dispositif de gestion d'une canicule prévoit un recensement des personnes vulnérables.

Les personnes concernées sont invitées à se faire connaître en Mairie.

INFORMATIONS SCOLAIRES



- > Les cartes de transport scolaire seront à retirer en mairie dès la fin du mois d'août.
- > Les fiches d'inscription à la cantine scolaire qui vont être distribuées courant Juillet seront à remettre au secrétariat au plus tard le **jeudi 18 août 2016**.

RECENSEMENT MILITAIRE



Les jeunes filles et jeunes gens doivent venir se faire recenser en mairie, à la date d'anniversaire de leurs 16 ans ou dans un délai de trois mois à compter de cette date (apporter le livret de famille).

LAURÉATS AUX EXAMENS



Les futurs titulaires du Brevet des Collèges, du CAP, du BEP ou du Baccalauréat sont invités à se faire connaître en mairie dès la publication des résultats et jusqu'au **14 octobre 2016**.

Un « bon cadeau » leur sera attribué en récompense et encouragement de leur réussite.



UN NOUVEAU COMMERCE À VILLARIÈS

Une épicerie, dépôt de pain et snack va ouvrir ses portes sur notre commune courant juillet à la place du restaurant. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village.

ENCOMBRANTS



Les prochains ramassages des encombrants auront lieu les **mercredi 31 août** et **mercredi 28 décembre**.

Il est impératif de s'inscrire en Mairie au moins une semaine avant la date prévue.

ENCOMBRANTS



TRANSPORTS

La commune de Villariès ayant obtenu, au mois de mai 2016, l'accord de la Direction des transports du Conseil Départemental de la Haute Garonne, va pouvoir enfin bénéficier, à compter du 1^{er} septembre prochain de la desserte par la navette 529 du réseau Arc-en-Ciel. Ces horaires sont valables jusqu'au 3 septembre 2017. Vous trouverez les fiches horaires complètes sur le site internet de la mairie.

Horaires des Arrêts à Villariès en direction de TOULOUSE	Lun au Ven	Lun au Ven période scolaire	Lun au Ven	Lun au Ven	Lun au Ven	Lun au Ven
N° de Ligne	529	54	529	529	529	54
N° de Service	5290	5402	5294	5296	5298	5476
Villariès (Aygouse)	--	06:56	--	--	--	12:45
Villariès (Mairie)	06:14	06:58	07:04	07:44	08:24	12:47
Villariès (La Corne)	--	07:00	--	--	--	12:49
*Toulouse (Raymond Naves)	--	07:32	--	--	--	--
*Toulouse (Gare Routière)	--	07:45	--	--	--	--
*Toulouse (Borderouge) (Métro B)	07:15	--	07:55	08:50	09:15	13:18

Horaires des Arrêts à Villariès au départ de TOULOUSE	Lun Mar Jeu Ven période scolaire	Mer période scolaire	Lun Mar Mer Jeu Ven	Lun Mar Jeu Ven période scolaire	Mer période scolaire	Lun Mar Mer Jeu Ven	Lun Mer Jeu Ven	Mar	Lun Mar Mer Jeu Ven
N° de Ligne	54	54	529	54	54	529	54	54	529
N° de Service	5473	5411	5297	5405	5407	5281	5403	5409	5283
*Toulouse (Borderouge) (Métro B)	12:40	12:40	16:40	17:35	17:35	18:10	--	--	19:00
*Toulouse (Gare Routière)	--	--	--	--	--	--	18:30	18:30	--
Villariès (La Corne)	13:04	13:11	--	18:16	18:16	--	19:04	19:16	--
Villariès (Mairie)	13:06	13:13	17:31	18:18	18:18	19:06	19:06	19:18	19:51
Villariès (Aygouse)	13:08	13:15	--	18:21	18:21	--	19:08	19:20	--

* Arrêt du Périmètre des Transports Urbains Tisséo
NB : L'arrêt «Villariès (Mairie)» correspond à celui du rond-point.



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales seront reçues jusqu'au **samedi 31 décembre**.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

- Lundi 8h30 - 12h15
- Mardi 8h30 - 12h15 et 16h00 - 18h00
- Jeudi 8h30 - 12h15
- Vendredi 8h30 - 12h15 et 16h00 - 19h00



Le secrétariat sera fermé le **Vendredi 15 Juillet 2016**.

En cas d'urgence seulement, vous pouvez appeler le : 06.35.47.60.81.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

- Lundi 14h00 - 17h00
- Vendredi 16h00 - 19h00

La bibliothèque municipale sera fermée du **vendredi 15 juillet au vendredi 02 septembre inclus**.

LES BRUITS DE L'ÉTÉ



Ce sont parfois des petits bruits qui compliquent les rapports de voisinage à la belle saison. Il est parfois utile de rappeler les règles du vivre ensemble.

La préfecture a mis en place un arrêté (du 23 juillet 1996) pour encadrer les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne, en raison de leur intensité sonore (tondeuses, tronçonneuses...). Ces tâches pourront être effectuées seulement selon les jours et horaires suivants :

- Les **jours ouvrables** : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- Le **samedi** : de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Les **dimanches et jours fériés** : de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Les nuisances sonores liées aux comportements sont répréhensibles. Les bruits de voisinage peuvent être sanctionnés en cas de trouble anormal de jour comme de nuit.



STOP PUB

Les habitants qui ne désirent plus recevoir de publicités, peuvent venir retirer, en mairie, un autocollant à apposer sur leur boîte aux lettres.

Nous vous souhaitons de passer d'agréables vacances.